



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : **22**

Nombre de Conseillers présents : 17

Nombre de votants : 18

L'an **deux mille vingt-deux, le 7 juillet à 20 h 00**, le Conseil Municipal de la commune de SAINT MARS DE COUTAIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean CHARRIER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 1^{er} juillet 2022.

Présents : Mrs Jean CHARRIER, Jean-Marc AUBRET, Mme Marie-Noëlle RÉMOND, Mme Laëtitia PELTIER, Mr Bruno LAMBERT, Mr Philippe BEILLEVAIRE, Mme Laurence FERRET, Mr Philippe CLAVIER, Mmes Cécile GEORGETTE, Christine CELTON, Mr Nicolas ANGOT, Mmes Hélène GLEZ, Julie RIGOLLET, Mr Olivier ORDUREAU, Mme Kristel JOURDREN, Mme Emmanuelle MARILLAUD et Mr Quentin DESMOUCEAUX.

Excusés ayant donné pouvoir : Mr Michael DERANGEON a donné pouvoir à Mr Jean-Marc AUBRET,

Excusé : Mr Didier RICHARD

Absents : Mmes Marie FANIC et Coralie GIRAUDINEAU

Secrétaire de séance : Mme Laëtitia PELTIER

Objet : CREATION POSTE AGENT DE MAITRISE

D 2022-07-10

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Le Maire informe le conseil municipal qu'un agent, actuellement adjoint technique principal de 1^{ère} classe, a été inscrit sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'agent de maitrise par voie de promotion interne établi par le Président du Centre de Gestion de la Loire-Atlantique avec effet à compter du 1^{er} juillet 2022.

Afin de nommer l'agent sur ce grade, le Maire propose au conseil municipal de créer un poste d'agent de maitrise à temps complet

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à la majorité :

- **De créer** un poste d'agent de maitrise à temps complet à compter du 1^{er} août 2022.



Le Maire,

Jean CHARRIER